



# Rôles école et parents

## Cadre de collaboration

Domaines		Cycle 1 1 à 4 <sup>e</sup> année	Cycle 2 5 à 8 <sup>e</sup> année	Cycle 3 9 à 11 <sup>e</sup> année
ÉDUCATION	Rôle des parents	Assurer un cadre affectif et sécurisant (règles de vie, respect de l'adulte et des autres).	Renforcer l'autonomie, soutenir les règles collectives, encourager l'effort et la persévérance.	Accompagner l'autonomisation, poser des limites claires, assumer le cadre éducatif.
	Rôle de l'école	Apprendre à vivre ensemble : respect des autres, règles communes, gestion des émotions.	Renforcer la coopération, le respect des règles, l'expression des opinions dans le cadre.	Préparer à la citoyenneté: dialogue, responsabilité, respect des différences et du cadre démocratique.
PÉDAGOGIE	Rôle des parents	Valoriser l'école, encourager la régularité, respecter les horaires, dialoguer avec l'enseignant.	Suivre les devoirs sans les faire, encourager la curiosité, collaborer activement avec l'école.	Soutenir l'élève dans son organisation, valoriser les choix scolaires réalistes, être présent sans se substituer.
	Rôle de l'école	Développer les compétences de base (langage, motricité, vivre ensemble). Observer les besoins.	Structurer les apprentissages fondamentaux. Stimuler la pensée critique.	Consolider les acquis, renforcer les compétences, préparer à l'orientation, responsabiliser l'élève.
COLLABORATION	Limites et responsabilités	Les adaptations pédagogiques relèvent de l'équipe pédagogique. L'école n'est pas une prestation individuelle, mais un lieu d'apprentissage collectif.	Les demandes spécifiques sont examinées dans le cadre des besoins identifiés de l'élève, des ressources disponibles et de l'intérêt général.	L'élève est progressivement responsabilisé. Le dialogue famille-école ne doit pas entraver la mission de formation commune.
	Attentes communes	Confiance mutuelle, communication respectueuse, recherche conjointe du bien de l'enfant.	Cohérence éducative, engagement dans le parcours de l'élève, respect des décisions pédagogiques.	Dialogue franc, responsabilité partagée, soutien dans les choix d'avenir.
	Communication	Pronote est l'outil officiel de communication du CSVR avec les familles. <b>Le corps enseignant répond en principe aux appels et aux messages les jours d'école entre 7h30 et 17h30.</b> Le secrétariat du CSVR est accessible aux heures d'ouverture. Il peut également être contacté via Pronote ou par email.		
	Présence des parents à l'école	Sauf exception, le périmètre scolaire (cours et bâtiments) n'est pas un espace public et il n'est pas autorisé d'y venir sur temps d'école sans l'invitation des professionnels de l'enseignement.		